

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 832

présenté par
M. Le Déaut et M. Habib

ARTICLE 28

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Deux opérations pilotes de captation, de transport et de stockage de dioxyde de carbone seront mises en œuvre d'ici 2015. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.